

LA CARICATURE FRANÇAISE,

JOURNAL SANS ABONNÉS ET SANS COLLABORATEURS.

SE VEND PARTOUT.]

N^o. XXV, 17 SEPTEMBRE 1836.

[PRIX: 2 PENCE



LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, MINISTÈRE GUIZOT, SANS TÊTE ET SANS BRAS.
Thiers se sauvant par-dessous les jambes du Monstre, pour échapper aux conséquences de son blocus hermétique.

Puisque cette continuation d'infamie et d'opprobre ne cesse d'affliger la France, et ne pouvant donner la figure de gouvernants sans tête, nous prions les lecteurs d'accepter en place d'une représentation physique, un véritable exposé de la moralité de l'homme d'état Guizot, dont Saint-Paul, s'il l'eut connu, eut dit: "Sa doctrine est comme la gangrène, elle gâte tout ce qui est sain."

EXTRAIT BIOGRAPHIQUE SUR M. GUIZOT.

Dans les premiers jours de l'empire, M. Guizot était un des plus zélés partisans de la légitimité, et faisait nombre avec la brigade occulte qui manœuvrait sous les ordres de l'Abbé de Montesquiou. Ainsi M. Guizot avait attaché ses premières espérances à des hommes vendus aux ennemis de sa patrie, et professant des principes qui ne pouvaient l'être alors en France que par l'assistance des coalisés. La carrière politique de M. Guizot eut ce prologue infâme, et cependant cette passion pour les rois n'était pas chez M. Guizot conviction, impression de naissance; non, lecteur, c'était calcul, intérêt, égoïsme. Quand Blücher eut secoué sa capote de guerre aux Tuileries, et que la France eut revu les Bourbons, branche aînée et cadette, tous les

misérables anti-nationaux qui avaient sautés de joie sur la grande tombe de Mont-Saint-Jean, s'offrirent à la restauration, et à ce titre, Guizot fut nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— Lorsque Napoléon reparut, sa forte épée aux mains, précédé et entouré de l'enthousiasme général, M. Guizot, abandonnant les Bourbons à leur fuite, se prosterna dans la cour des Tuileries, et l'empereur, trop oublieux du passé, le nomma chef de division sous Carnot au ministère de l'intérieur; mais ayant bientôt droit de soupçonner sa fidélité, le destitua comme *partisan secret des Bourbons*, ainsi que quelques autres employés. Alors, Guizot, furieux de cette destitution, et surtout d'avoir signé l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, imagina, pour effacer son nom, un de ces expédients, qui dans le commerce sont punis de la marque et des galères; les preuves de ce fait sont constantes et existent, et on prouverait même à M. Guizot que l'intègre Carnot n'ayant pu y croire, et voulant se convaincre d'une action si infâme, et s'étant convaincu, exprima son profond mépris et son indignation dans une lettre à Regnault de St-Jean d'Angely, lettre qui n'a pas été perdue. Voici le fait: M. Guizot, sous prétexte de curiosité de *chronologiste*, obtint de réviser le registre des signatures à l'acte additionnel, puis adroitement il versa un écritoire sur sa propre signature; mais si le nom disparut, la honte surnagea, et ce fait qui peut se prouver, suffirait à la diffamation d'un homme; cependant M. Guizot voulut y ajouter tous les titres au mépris et à la haine de tout cœur français, il seconda de tous ses efforts l'influence de l'abbé de Montesquiou, pour miner par l'intrigue les libertés promises par la charte, notamment celle de la presse; réprimer, c'était prévenir, selon M. Guizot, qui savait trop bien que de ses sophismes et de ses paradoxes jésuitiques allait naître la censure, et M. Guizot fut établi *censeur royal*. *

La plume se salirait à énumérer les turpitudes d'une telle place; qui ne sait d'ailleurs, que le traiteau de la Grève est moins ignoble que l'ancre du censeur, et cette place infâme, remplie par un homme de lettres, est doublement en horreur lorsque cet homme de lettre a des prétentions de morale dans ses écrits, et tout le monde sait en France que les prétentions ne manquent pas aux écrits de M. Guizot, *maître des requêtes, conseiller d'état, directeur général de l'administration municipale*. Prôné, festoyé par la restauration qu'il avait servi, en allant dès le 20 Mai 1815, non pas stipuler pour les libertés de la France, comme il l'a prétendu, mais porter à la cour de Gand des avis de traître qu'il n'eut pas osé confier à la poste, surveillée encore par l'œil scrutateur de Fouché. Guizot resta la *créature de la Restauration*, ami intime et confident de De Cazes, favori étrange de Louis XVIII jusqu'au jour où celui-ci (selon M. de Châteaubriand), eut glissé dans le sang du duc de Berry, alors le proverbe se vérifia pour Guizot, *à bas le protecteur, adieu les protégés*.

Ayant perdu la faveur ministérielle, Guizot commença son opposition de fabrique, son opposition à lui, car s'il élevait hardiment la voix dans sa chaire d'histoire; ce n'était pas pour flétrir cette race de rois fainéants ou débauchés qui souillent les annales, ce n'était pas pour réveiller l'amour de la patrie au cœur de ses enfants, mais simplement pour que ces accents grondeurs lui ouvrissent de nouveau les portes des Tuileries. Louis XVIII fut sourd, et voilà comme l'opposition recruta Guizot. Quelques ouvrages compilés, † enfin le courrier de Gand parvint à être reçu membre de la société *Aide-toi le ciel t'aidera*, et grâce à l'influence de cette société, il fut nommé député par le collège électoral de Lisieux; il se trouva à Paris le 26 Juillet 1830, jour des ordonnances, en homme prudent, M. Guizot imita les Thiers et les Dupin et ne fut oncques vu dans les mêlées où la poudre noircissait les dents et les mains, ni à la réunion patriotique chez Audry de Puyraveau, où tout rappelait le drame *héroïque du jeu de Paume*, M. Guizot, barricadé chez lui, et caché tremblant dans un cabinet reculé, combattait... de ses vœux pour le triomphe de Charles X et de sa garde déjà vaincue; sa protestation du 8 est écrite à genoux, et remplie encore de son dévouement au roi légitime et l'auguste dynastie de la légitimité. Le 30, Guizot se ravise, il vit le soleil se lever sur Neuilly, et vite il formule pour le fils d'Égalité une proclamation pour la lieutenance générale du royaume, qui fut préférée malheureusement à celle de Benjamin et de Bérard, et la plume du perfide doctrinaire greffa la tyrannie déjà sur l'arbre renaissant de la liberté.

Voilà (et nous abrégeons du tiers ses droits à la haine et au mépris), voilà l'homme que Philippe appela dans son conseil; ministre par la victoire du peuple, Guizot ne l'a été que pour la honte de la France, et parce qu'il fallait à Philippe des valets à sa taille; parti de ce principe, que la monarchie nouvelle ne pouvait vivre que parce qu'elle était une *quasi-légitimité*, M. Guizot s'est évertué à l'ajuster aux proportions de la royauté légitime déchuë, tandis que Philippe le prétendant chantait la Marseillaise, qu'il battait la mesure au ça ira et à la Carmagnole, qu'il donnait de larges poignées de main, *qu'il se déguisait en honnête bourgeois*, portant parapluie, feutre gris et cocarde tricolore, Guizot recousait des paillettés au manteau royal. Qu'est-ce en effet que la royauté citoyenne de Guizot? c'est une chambre des pairs, vieillards éteints, législateurs fossiles, momies ensevelies sous les bandelettes et les croix: c'est une chambre des représentants, qui au lieu des intérêts de la gloire du pays, ne représente que l'égoïsme, la vénalité, et la plus déshonorante nullité. Voilà toutes les merveilles de la révolution de Juillet, écorniflée par Guizot et compagnie; le peuple sait qu'il a été dupe, et il sait aussi qu'aucun de ces piqueurs de dés n'a été plus effronté, plus traître, plus déloyal que Guizot; ne changer à l'extérieur que ce qui était absolument impossible à conserver, respecter les existences acquises, n'importe comment, par la prostitution, la vénalité; respecter au-dehors, des traités imposés, la lance des cosaques sur la gorge, à la honte et la ruine de la nation; prouver aux serviteurs de la Restauration qu'ils ne perdraient rien à un simple changement de personne; † prouver par mille trahisons anti-nationales aux cabinets absolus qu'on était disposé à se laisser guider par eux. Voilà la politique de Guizot, et chacun en connaît les suites. La défiance au-dedans, le déshonneur au-dehors, le nom français vilipendé et haï, tous ces maux sont sortis du ministère Guizot. La France se souvient que Guizot a ruiné à la fois ses intérêts matériels et ses intérêts

* Et cela est ministre après 1830. Oh! vienne donc le jour qui purge la France de tous ces misérables traîtres et parjures.

† M. Guizot entretenait à Londres des espèces de commis littéraires, qui devaient racoler dans tous les bouquins des matériaux pour ses histoires replâtrées, qu'il vendait après pour du neuf. J'ai de l'un de ces faiseurs de recherches, une curieuse lettre que je publie ici en taisant le nom, pour prouver seulement avec quelle sagacité les ministres du roi citoyen employent les fonds du budget littéraire.

‡ Auquel certes la France n'a pas gagné toutefois.

moraux ; et c'est Guizot que Philippe a l'impudeur stupide d'oser rappeler au ministère ? Français, baisserez vous donc réellement le dos ?

Voici maintenant comme M. Guizot, chargé du budget des pensions et récompenses littéraires, dispose en faveur du talent, des fonds qui lui sont confiés, mais ne sont pas les siens. Un de ces preneurs de notes, manequins littéraires, ou hommes de talent mais sans âme ni énergie, à tout braver pour rester eux, même séjournant à Londres pour compte de M. Guizot, jeune, et aimant mieux un joli visage de femme que les vieux bouquins, que son engagement l'obligeait de visiter pour en extraire des *Œuvres Guizot*, ce jeune pille note écrivit : " Le ministre de l'instruction publique, par décision du 16 Juillet, a arrêté que ma *démission* ne serait pas acceptée, et qu'à l'avenir mes appointements me seraient payés régulièrement tous les mois sur le pied de 500 francs. Ce qui, avec mes *appointements à la Tour*, où je passerai la moitié de mon temps, me produira environ 200 fr. par semaine ; je pourrai donc procurer à mon amie des plaisirs que l'état de ma fortune ne m'avait pas permis de lui donner dans le temps où à toutes mes peines elle ajoutait celle d'être obligée de demeurer avec moi, et de me dire qu'elle m'aimait."

Cela se passa en 1834, à Londres, et M. Guizot, l'homme moral, l'écrivain *prude*, qui envoya, après des mois de vaines réclamations, vingt ou trente francs à un vieillard dont tous les labeurs littéraires furent les triomphes du talent, M. Guizot procure six mille francs d'appointements à un *blanc-bec* littéraire qui sert sa vanité, sa nullité et sa paresse pour lui mâcher une besogne qu'il transporte comme la sienne sous une couverture portant, *Œuvres de M. Guizot*. La lettre était adressée à Mme. G...., *University Street*, en date du 20 *Juillet* 1834. Mais, bon Dieu, en voilà bien assez, et même trop sur Maître Guizot et ses protégés, car si Philippe n'eût eu l'impudeur de rappeler cet opprobre au ministère, on l'eût laissé avec sa honte acquise et le mépris silencieux de la dignité nationale.

SUITE DU RÉSUMÉ DE LA VIE D'ÉGALITÉ. (Voir au numéro XXIV.)

A la réception de l'annonce que l'assemblée nationale avait passé à l'ordre du jour sur sa réclamation, d'Orléans, stupéfait et anéanti, se laissa conduire et fut mis à l'Abbaye, où on lui annonça qu'il allait être transféré à Marseille.

Guadet, député de la Gironde, ayant obtenu la parole dans cette séance, répondit à une dénonciation violente que Robespierre avait fait contre son parti ; il reprocha lui-même à son accusateur d'avoir dirigé les massacres du 2 Septembre, et de s'être servi de son influence sur le corps électoral de Paris, pour faire nommer d'Orléans député à la Convention nationale, y ayant fait, ajouta *Guadet*, une motion contre les hommes qui pouvaient aspirer à la royauté ; le lendemain à sept heures, je vis entrer chez moi d'Orléans, il me demanda si j'avais prétendu le désigner, s'il y avait des craintes sur lui : " *Je connais toute votre nullité*, lui dis-je, et s'il n'y avait que vous, je ne vous redouterais pas ; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de vous ! Vous n'avez qu'un moyen de faire taire les propos et lever les soupçons, c'est de demander vous-même le décret qui vous banisse, vous et votre famille ; vous sortirez au moins du territoire de la république, d'une manière sûre." D'Orléans me répondit que déjà *Rabaud de Saint-Etienne* lui avait donné le même conseil, et qu'il allait encore consulter un homme, dont le nom ne me revient pas dans ce moment.

Le surlendemain, *Sillery* me vit à l'assemblée, et me parlant de l'avis que j'avais donné à d'Orléans, il ajouta : " *Oui, il n'y a que ce parti à prendre ; je le sens bien, je vais lui faire un bout de discours au moyen duquel il demandera le décret, car il ne sait rien faire lui-même.* (Oh ! les d'Orléans sont gens de talent.)

Mme *Sillery* (Genlis), à son retour d'Angleterre était allée rejoindre ses élèves ; elle était partie pour l'armée avec Mademoiselle d'Orléans (alors Adèle Egalité), et s'était fixée dans la ville de Tournay. Soit que d'Orléans eut quelque sujet de se plaindre de Mme de Genlis, soit qu'il voulut lui donner une aide-gouvernante, il avait fait partir dès le mois de Mars, Mme *Topin*, avec les instructions sur leur séjour, leurs dépenses et leur manière de vivre, qu'il est inutile de placer ici ; ces instructions paternelles étaient signés *L. P. Egalité*, et en date du 14 Mars 1793, an 2 de la république ; ce que nous ne pouvons passer sous silence, c'est la déclaration importante que fit Mme. *Topin*, à son retour, devant un officier de police, car s'étant rendue à Tournay comme on lui avait ordonné, elle y était arrivée au moment où Dumouriez levait l'étendard de la révolte, et Mme *Topin* se hâta de reprendre le chemin de Paris.

(La suite, et la déclaration de Mme *Topin*, au No. XXVI, premier de la seconde série du Journal.)

SUITE DE LA LETTRE DE M. LAFONT D'AUXONNE, ADRESSÉE AU DUC D'ORLÉANS, LOUIS-PHILIPPE, AU SUJET DU TROC DU FILS DU GEOLIER CHIAPPINI. (Voir au numéro XXIV.)

A des circonstances aussi extraordinaires, ajoutez, Monseigneur, les faits suivants : la demoiselle troquée ressemble en profil, de la plus étonnante manière, aux princesses de la famille des Bourbons ; ses fils ont les mêmes traits de ressemblance avec les ducs de Beaujolais et Montpensier, au point que des peintres consultés, en ont été frappés et surpris. J'ajouterai, Monseigneur, si vous le permettez, que par un événement tout aussi singulier, et qui tient du prodige, *les deux frères Chiappini, image de leur père, ont l'honneur de vous ressembler trait pour trait de la plus étonnante manière* ; tous les habitans de Florence et de Modigliano n'ont eu qu'une voix sur ce point.

Je viens de vous exposer très-sommairement cette importante affaire, laquelle m'est on ne peut pas mieux connue, puisque tout a dû passer sous mes yeux. Mon respect pour le nom de *Bourbon*, me porte à souhaiter que des confidences de cette nature ne soient pas mises au beau milieu de la place publique, pour y devenir l'aliment de tous les partis. Je désire de toute mon âme la conservation du jeune duc de Bordeaux ; mais si, par un funeste coup du sort, ce rejeton était ravi à la France, la loi salique appelle vos fils au trône, et il leur serait pénible et dangereux de n'avoir pas pour eux l'opinion."

Le reste de la lettre n'ayant rien de plus positif, on la termine ici. M. *Lafont d'Auxonne* y ouvre des avis sur les moyens à prendre pour conserver un nom, un titre et une fortune qu'il croit obtenus par la plus vile, la plus barbare des substitutions. La discussion de pareils faits est d'une gravité incompatible avec ce journal, l'éditeur se borne donc à livrer les matériaux aux hommes de talents et de conscience, auxquels un servile respect pour le nom *des Bourbons*, comme tout autre nom ne ferait jamais étouffer et protéger un crime pour éviter un scandale, qui du fait ne peut punir et déshonorer que les *criminels*, qu'importe s'ils sont tels, qu'ils soient ou non *des Bourbons*.

(La suite au No. XXVI, premier de la seconde série.)

VERS TROUVÉS,

INSÉRÉS AU MERCURE DU XIXE SIÈCLE, EN 1826.

(Voir la Lettre du Numéro XXIV, sur la descente de la statue de l'empereur de la colonne élevée avec les bronzes conquis.)

Astre resplendissant, fils altier de l'Aurore,
 Comment du haut des cieux es-tu précipité,
 Qu'as-tu fait des rayons, dont naguères encore,
 L'éclat enrichissait ton front désenchanté,
 Ton char brillant, volait guidé par la Victoire;
 Et les yeux éblouis se baissaient devant toi.
 L'Univers en silence, accablé de ta gloire
 Comme sous le Destin se courbait sous ta loi.
 Tu tombes... l'Univers se relève et respire;
 L'homme ose contempler le géant abattu,
 D'opprobres impunis, flétrissant ton empire,
 L'audace sans péril, croit être la vertu.
 Quoi! de sa propre honte est-ce ainsi qu'on se venge,
 Vous qui chantiez sa gloire en vos mâles accents,
 Est-ce ainsi que vos mains viennent souiller de fange,
 Les débris de l'autel où fumait votre encens!
 Elevés pour les cours, formés à l'esclavage,
 Vous rampiez sous son aigle ainsi qu'autour des lys;
 Aujourd'hui vous osez lui prodiguer l'outrage,
 L'outrage est retombé sur vos fronts avilis.
 Mais vous, dont tout son or, dont toute sa puissance,
 Ne corrompt jamais la fière liberté,
 Vous qui le poursuiviez d'un éloquent silence,
 Précurseur de l'arrêt de la postérité,

On ne vous verra point, généreux adversaire,
 D'un facile triomphe insulter son malheur,
 Ni des rois inconnus, adorateur vulgaire,
 Leur porter de vos vœux l'hommage adulateur.
 Vérité, Liberté, voilà vos lois suprêmes,
 Autour de leurs autels, ralliez les humains,
 Aux peuples étonnés, aux monarques eux-mêmes,
 Faites entendre encor leurs oracles divins.
 Arrêtez, direz-vous, à ce peuple en furie,
 Respectez un héros, même en l'osant punir.
 La gloire de la France, à sa gloire est unie,
 On peut le condamner, mais non pas le flétrir;
 Ses exploits sont à lui, ses erreurs sont vos crimes,
 De sa propre grandeur vous l'avez enivré,
 Vous en fîtes un dieu, vous fîtes ses victimes,
 Il a dû vous punir de l'avoir adoré.
 Hélas! pour l'aveugler, pour corrompre sa gloire,
 Le ciel lui prodigua des dons fallacieux;
 Consacrant à la fois le trône et la victoire,
 Et l'hommage du monde et l'hommage des cieux.
 Respectez le colosse abattu par la foudre,
 Tout couvert des lauriers qu'il vous fit moissonner,
 Songez qu'en le frappant, le ciel vient de l'absoudre,
 Quand les dieux ont puni, l'homme doit pardonner.

Ces vers furent inspirés par la plus abominable des calamités qui puisse frapper un pays; l'invasion étrangère et un pouvoir imposé par les vainqueurs. Mais que dire aujourd'hui, où le drapeau vaincu alors par le nombre et les traitres, surmonte de nouveau cette colonne Napoléon, où sa statue relevée plane de nouveau sur Paris; que dire, en voyant ses frères et toute sa famille dispersée sur les terres de l'exil, subissant la triste destinée des proscrits, tandis qu'un de ces protégés des cosaques et de Saken, un émigré rentré, un duc d'Orléans, rentré aussi par le champ de bataille de Waterloo, trône insolent et se pavane avec ce même drapeau, dont toute sa correspondance d'émigré voua les défenseurs à la mort. Que dire, si non que cela serait vraiment une farce comique, si l'émigré qui ne gouverne ni règne, mais qui opprime et avilit la France, n'eut soin de faire de cette farce comique un drame triste et sanglant.

Il y a deux ans que je n'ai vu les frères de l'empereur, je n'ai aucune relation avec sa famille, je ne crois même pas que nous sommes dans la même voie politique, mais s'ils pouvaient me consulter, je dirai, voilà les lettres de l'émigré déserteur, ces pièces en main, demandez à la France, si pour avoir un roi pèreil, la famille du vainqueur de Marengo, Lodi, Arcole, Wagram, Jéna et Austerlitz, doit rester privée du droit des citoyens français? Frères de Napoléon, dirai-je, demandez à la France du drapeau tricolore, votre libre séjour en France comme citoyens français, et frères de celui qui la rendit long-temps glorieuse et grande, et dont le nom vibrera toujours au cœur du peuple.

ON DIT, ET ON AJOUTE.

On dit que l'aîné de la race a octroyé à son papa, en guise de consolation, la certitude que si par l'excès de l'amour qu'on lui porte et l'admiration qu'il inspire, quelque balle indiscrète ou quelque lame osée le rendit avant le terme aux caveaux de St.-Denis, et privat l'univers (de la Gazette d'Ausbourg) de son règne glorieux, lumineux, généreux, valeureux et paternel, cela ne changerait rien du tout, cela ne dérangerait rien, vu que le plus constitutionnellement possible, on a rétabli cette maxime consolatrice politique des héritiers de race, et que le roi mort, vive le roi est loi fondamentale désormais de la révolution de 1830; ainsi, papa, continua ce fils tendre et prévoyant, reposez-vous sur vos deux oreilles, dans votre royale résidence de Neuilly la populassière.—On ajoute, qu'à la naïve tendresse de cet avis, Louis-Philippe a commandé des grilles intérieures et des serrures de sûreté à son cabinet et sa chambre, en disant, prudence est mère de sagesse, et l'aîné de ma race est né sicilien. On dit, point de nouvelles, bonnes nouvelles;—On ajoute, voilà deux jours qu'on n'en reçoit de France... puisse le proverbe se vérifier pour ceux qui le rappellent. On dit que le maréchal Soult refuse le ministère;—On ajoute, cela ne pouvait être autrement, car le laurier fuit la fange et ne s'y implante pas.

AVIS.

La Caricature, parvenue à son 25e numéro, continuera ses publications tous les samedis, sans aucun changement dans le fond du Journal; mais à dater du numéro XXVI, premier numéro de la seconde série, il y aura chaque fois, avec la continuation des résumés Egalité, du Prince Emigré, et du géolier Chiappini, un épisode ou anecdote des ouvrages déjà publiés de l'Éditeur, et quelques-uns inédits. L'Éditeur remercie des conseils qu'on lui donne, et des offres de coopération qu'on lui fait, mais il ne suivra pas les conseils, et il refuse et refusera toujours les offres, non par dédain ou obstination, mais par fidélité à son invariable devise, liberté, indépendance. L'Éditeur n'a fait aucune proposition à aucun libraire, comme il n'a jamais eu, qu'il n'a pas, et qu'il ne contractera jamais la moindre obligation envers aucun de ces messieurs, ni en Angleterre ni en France. La position de l'Éditeur ne l'y peut réduire, et son caractère le rend impossible. L'Éditeur ne fait pas le protecteur ou la protectrice, mais aussi il ne sollicite pour ses œuvres ni pour lui la protection de personne. M. Fontaines, lui a, par un billet fort poli, demandé le dépôt de la Caricature, l'Éditeur y a ajouté celui des fac-simile, et du portrait d'Alibaud, qu'il retire aujourd'hui, parce qu'il publiera lundi un in-4to, contenant les vingt-cinq numéros publiés, les fac-simile de Louis-Philippe et le portrait d'Alibaud, avec son procès et la Notice sur sa vie, formant un volume 4to de cent soixante et dix pages, dont trente-quatre fac simile, volume qui se vendra prix 10s. 6d. également chez M. Fontaines, parfumeur, 56, Regent Quadrant.

LA CONTEMPORAINE

Propriétaire, Auteur et Éditeur responsable de la CARICATURE FRANÇAISE, et des fac-simile du Prince Emigré, Louis-Philippe et du portrait d'Alibaud, avec son procès et une Notice sur sa vie intime. Le dépôt de toutes ces publications est, 56, Regent Quadrant chez M. Fontaine, parfumeur,

ET A LA FOIRE COURONNÉE, 2, YORK BUILDINGS, NEW ROAD,
 LONDRES.

Londres: Schulze et Co, 13, Poland Street.

64. 717, 242

59 257 100